

Compte-rendu des délibérations

Séance du 19 Mai 2014

L' an 2014 et le 19 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de LENOIR Daniel, Maire.

Présents : M. LENOIR Daniel, Maire, Mmes : BESSÉ Marie-Françoise, CHAILLOU Laëtitia, CHEREL Elodie, CHOINET Patricia, DE MEIJER Nathalie, DRIEU Brigitte, FRESSIER Elisabeth, LESAULNIER Régine, PERRIER Raymonde, TREINEN Renée, VAUCHOT Sophie, MM : BRÉHIN Éric, BULLOT Ludovic, CAILLAUD Pascal, CHOPIN Yannick, CHURIN Denis, DUVAL Jean-Claude, PEZARD Sébastien, PRINCE Michel, ROULAND Michel, SOUTIF Guy

Excusée ayant donné procuration : Mme GAINARD Bernadette à Mme PERRIER Raymonde

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 23
- Présents : 22

Date de la convocation : 12/05/2014

Date d'affichage : 13/05/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en SOUS PREFECTURE DE LA MAYENNE

le : **22/05/2014**

et publication ou notification

du : **26/05/2014**

A été nommé secrétaire : Mme CHEREL Elodie

Objet des délibérations adoptées à l'unanimité sauf pour les délibérations suivantes :

- la D14-05-03 avec une voix contre
- la D14-05-18 avec 3 voix contre et 4 abstentions

Monsieur le Maire fait en préliminaire approuver le compte rendu de la séance du 07 avril 2014 : pas d'objection sur le contenu.

I – TRAVAUX-URBANISME :

- Effacement des réseaux :

L'avant-projet d'effacement des réseaux électriques et téléphoniques concernant la rue des Lauriers, proposé par le S.D.E.G.M., a été retenu avec, à titre indicatif, le financement suivant :

DESIGNATION ET ESTIMATION DES TRAVAUX	PARTICIPATION DE LA COMMUNE
1. Réseau électrique (HT)	49 400 €
2. Génie civil de communication (TTC)	21 000 €
3. Eclairage public (HT)	13 875 €
TOTAL GENERAL	84 275 €

II – GESTION FINANCIERE

- Formation et frais de déplacement des élus :

Les orientations données à la formation des élus ont été approuvées par le conseil municipal, *avec 1 vote contre (M. BULLOT)*, et notamment le montant des dépenses totales de formation qui sont plafonnées à **4 000 €/an** et la durée du congé de formation qui est fixée à **18 jours par élu** et pour la durée du mandat pour les élus locaux ayant la qualité de salarié.

De même, le remboursement des frais de déplacement des élus dans le cadre de formation a été approuvé.

- Participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles pour 2013/2014 :

Une participation financière aux charges de fonctionnement des écoles maternelle et primaire publiques est sollicitée, après négociation avec les communes concernées, pour l'année scolaire 2013/2014 auprès des communes suivantes :

- CRENNES SUR FRAUBEE :

* 1 040.61 € par élève en maternelle, soit 5 * 1 040.61 € = **5 203.05 €**

* 392.28 € par élève en primaire, soit 5 * 392.28 € = **1 961.40 €**

TOTAL **7 164.45 €**

- VILLEPAIL :

* 1 040.61 € par élève en maternelle, soit 1 * 1 040.61 € = **1 040.61 €**

* 392.28 € par élève en primaire, soit 3 * 392.28 € = **1 176.84 €**

TOTAL **2 217.45 €**

- HARDANGES :

* 1 040.61 € par élève en maternelle, soit 1 * 1 040.61 € = **1 040.61 €**

* 392.28 € par élève en primaire, soit 2 * 392.28 € = **784.56 €**

TOTAL **1 825.17 €**

- Décisions modificatives :

→ *Budget général :*

La décision modificative n° 1, qui s'établit comme suit, a été adoptée :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
27638/27	Autres établissements publics	- 100 000.00	
21534/21	Réseau d'électrification	- 6 000.00	
2152/0108	Installations de voirie	- 4 000.00	
1328/13	Subventions d'équipement	+ 2 856.60	
2031/20	Frais d'études	+ 4 000.00	
2128/21	Autres agencements et aménagements	+ 1 000.00	
2151/0108	Réseaux de voirie	+ 50 000.00	
2182/21	Matériel de transport	+ 60 000.00	
2184/21	Mobilier	+ 4 000.00	
2184/0050	Mobilier	+ 2 900.00	
020	Dépenses imprévues	+ 19 863.40	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 34 620.00
Total DM n° 1		+ 34 620.00	+ 34 620 .00
Pour mémoire Budget Primitif 2014		1 763 067.64	1 763 067.64
TOTAL Budget 2014		1 797 687.64	1 797 687.64
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
7411	Dotation forfaitaire		+ 34 119.00
74121	Dotation de solidarité rurale		+ 1 791.00
6182	Documentation	+ 150.00	
673	Titres annulés	+ 1 140.00	
023	Virement à la section d'investissement	+ 34 620.00	
Total DM n° 1		+ 35 910.00	+ 35 910.00
Pour mémoire Budget Primitif 2014		3 845 968.45	3 845 968.45
TOTAL Budget 2014		3 881 878.45	3 881 878.45

→ *Budget lotissement La Noë :*

La décision modificative n° 1, qui s'établit comme suit, a été adoptée :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
3355/040	Stock de terrains aménagés	- 100 000	
168741	Emprunts communes membres du GFP		- 100 000
Total DM n° 1		- 100 000	- 100 000
Pour mémoire Budget Primitif 2014		214 539.50	214 539.50
TOTAL Budget 2014		114 539.50	114 539.50
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Art./Chap.	INTITULES	DEPENSES	RECETTES
605	Achat de matériel, équipement	- 100 000	
7133/042	Variation des en-cours de bien		- 100 000
Total DM n° 1		- 100 000	- 100 000
Pour mémoire Budget Primitif 2014		214 539.50	214 539.50
TOTAL Budget 2014		114 539.50	114 539.50

- Subventions :

Les membres du conseil municipal ont décidé d'accorder les subventions suivantes :

NOM	MONTANT	DESCRIPTION
ACV 2000	3 000 €	Réalisation action n°2 "animations commerciales" dans le cadre du FISAC
Lycée LAVOISIER à MAYENNE	300 € (6 * 50 €)	Voyages linguistiques à Londres et Berlin
Collège les Garettes	- 200 € (2 * 100 €)	Non participation de 2 élèves au voyage en Angleterre (régularisation)

De plus, il a été décidé de participer, de manière générale, à toutes demandes de subventions d'un collège et d'un lycée pour tout élève domicilié à VILLAINES LA JUHEL qui participerait à un voyage linguistique de la façon suivante :

* pour les collégiens à hauteur de 100 euros

* pour les lycéens à hauteur de 50 euros

III - DELEGATIONS AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES :

Les délégations des élus auprès des organismes suivants ont été votées comme suit :

ORGANISME	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	Laëtitia CHAILLOU Sébastien PEZARD Régine LESAULNIER Raymonde PERRIER	/
SAGE SARTHE AMONT	Sophie VAUCHOT	/
CCID (Commission Communale des Impôts Directs)	<u>Domiciliés dans la commune</u> Pascal CAILLAUD Guy SOUTIF Marie-Françoise BESSE Régine LESAULNIER Michel ROULAND Eric BREHIN Denis CHURIN Laëtitia CHAILLOU Patricia CHOINET Brigitte DRIEU Yannick CHOPIN Ludovic BULLOT Sébastien PEZARD Nathalie DE MEIJER	<u>Domiciliés dans la commune</u> Joël BUCHOT Régis DROU Joël POTIER Myriam PAUTONNIER Michel BEUNECHÉ Didier FERRE Raymonde MARCAIS Claude QUESNE Didier FOURRE Frédéric BARRE André BEASSE Elodie CHEREL Michel BREHIN Roger MIR
	<u>Domiciliés hors commune</u> Alain DOUILLET Sophie VAUCHOT	<u>Domiciliés hors commune</u> Michel PRINCE Chantal LEROUX

IV - AFFAIRES SCOLAIRES :

- **Accords de principe :**

Les conseillers municipaux ont donné un accord de principe pour les dossiers suivants :

- passage en self service à la rentrée scolaire 2014/2015 pour les enfants de l'école primaire Henri SCHMITT,
- organisation des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014/2015 pour les enfants de la maternelle et du primaire de l'école Henri SCHMITT *avec 3 votes contre (M. BULLOT, M. CHOPIN et Mme CHOINET) et 4 abstentions (Mme DE MEIJER, M. SOUTIF, Mme DRIEU et Mme BESSE),*
- accueil des enfants scolarisés sur le RPI Le Ham-Loupfougères à l'ALSH Lilas Plage à la rentrée scolaire 2014/2015.

Le Conseil Municipal a également :

- ⇒ autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte authentique concernant la servitude entre ERDF et la commune sur les parcelles cadastrées section F n°471, 539 et 570.
- ⇒ demandé à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine un abonnement CA Certificat pour la délivrance d'un certificat électronique permettant la transmission des actes administratifs de la commune.
- ⇒ autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de maintenance du logiciel SACHA avec la société LOGITUD SOLUTIONS, pour un montant de **442 € H.T./an avec effet au 01 janvier 2014**
- ⇒ accepté la prise en charge d'un stage perfectionnement BAFA d'un agent communal d'un montant de **365 €**
- ⇒ modifié, **à compter du 01 septembre 2014**, le tableau des emplois permanents pour la création d'emploi en animation.

▣▣ DÉCISIONS DU MAIRE ▣▣

- **Droit de préemption urbain :**

La commune a décidé de renoncer à l'exercice du droit de préemption urbain pour la parcelle cadastrée :

- **Section AC n°230 et 231 - Chemins des Prés Pigeons,**
- **Section AB n°123 - Rue des Vergers,**
- **Section AC n°454 et 455 - La Perrine,**
- **Section AB n°228 et 229 - 10 Grande Rue.**

- **Journal municipal :**

L'avenant n°1 au contrat avec l'Imprimerie PANAGET a été accepté pour ajuster le montant total du marché, le portant à **668 € H.T.** au lieu de 1 179 € H.T., suite au changement de format du bulletin municipal.

☐☐ INFORMATIONS ☐☐

- **Conseils municipaux :**

Les prochains conseils municipaux auront lieu :

- **le lundi 30 juin 2014,**
- **le lundi 15 septembre 2014,**
- **le lundi 13 octobre 2014,**
- **le lundi 17 novembre 2014,**
- **le lundi 15 décembre 2014.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

En mairie, le 22/05/2014
Le Maire
Daniel LENOIR